

Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône
Compte-rendu du Comité Syndical du 19 mai 2015

Délégués présents :

Communauté de Communes du Pays de Seyssel : Patrick BLONDET, André BOUCHET, Michel BOTTERI, Jean-Paul FORESTIER, Grégoire LAFAVERGES, Gilles PILLOUX, Bernard THIBOUD, Joseph TRAVAIL, Christian VERMELLE, Jean VIOLLET,

Communauté de Communes de la Semine : Louis CHAUMONTET, Marthe CUTELLE, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Alain LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Paul RANNARD,

Communauté de Communes du Val des Usse : Alain CAMP, Alain CHAMOSSET, Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, Emmanuel GEORGES, Bruno PENASA.

Délégués absents/Excusés :

Communauté de Communes du Pays de Seyssel : Jean-Paul GRANCHAMP (CC Pays de Seyssel) et donne pouvoir à M. Michel BOTTERI son suppléant, Christine VIONNET,

Communauté de Communes du Val des Usse : Pascal COULLOUX, Bernard REVILLON.

Nombre de Délégués : 23 Nombre de Présents : 23 pouvoirs (dont 22 titulaires)
Délégués votants : 23 Quorum : 12

Date de convocation : 15 avril 2015

Paul RANNARD introduit la réunion en rappelant les éléments à l'ordre du jour :

- Débat public sur le PADD,
- Affaires courantes et informations diverses.

Le débat public sur le PADD :

Paul RANNARD introduit le débat public sur le PADD en soulignant les dernières réunions effectuées et notamment celle avec les PPA du 5 mai dernier. Cette réunion s'est bien passée et le PADD a été globalement bien accepté. Il souligne que le PADD constitue une étape importante car elle dote le territoire des Usse et Rhône d'un projet politique qui permet aux habitants et aux partenaires de connaître la direction prise.

Ange SARTORI remercie Paul RANNARD pour son introduction et rappelle la teneur de cette réunion. Il précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'une approbation mais bien d'un débat de nature politique entre les élus afin de soumettre le projet à la concertation avec la population, les partenaires et les associations. Il rappelle que les PPA ont reçu le projet de

PADD avant la réunion du 5 mai 2015 et qu'elles ont eu le temps de se l'approprier. Il ajoute que les PPA étaient particulièrement nombreuses à la réunion ce jour-là.

Sébastien ALCAIX dresse un retour sur les réunions qui ont permis d'aboutir à ce PADD et de tous les échanges qui se sont tenus entre les élus.

Ange SARTORI précise la suite de la démarche, suite au PADD, en indiquant que chaque mot et expression employés a son importance car c'est sur la base du PADD que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) sera établi. En outre, il ajoute qu'il y aura des incidences sur le PLUi.

Axe 1 : orientations 1.1 et 1.2

| AXES | Orientations générales | Objectifs induits |
|--|--|--|
| <p style="text-align: center;">- 1 -</p> <p style="text-align: center;">Pour un territoire (de vie et de travail) organisé, structuré et qui s'affirme ...</p> | <p style="text-align: center;">1.1</p> <p style="text-align: center;">Opter pour un cadre d'organisation et de développement du territoire, ...</p> | <p>1.1.a Construire une armature territoriale qui concilie un développement adapté de nos communes, et le bon fonctionnement global du territoire.</p> <p>1.1.b Associer à cette armature territoriale, les moyens d'un fonctionnement optimal en termes de desserte en réseaux, de mobilités et de consommation d'espace.</p> |
| | <p style="text-align: center;">1.2</p> <p style="text-align: center;">Progresser vers « plus et mieux » de gouvernance ...</p> | <p>1.2.a ... Pour plus de performance et de cohésion internes au territoire.</p> <p>1.2.b ... Pour plus de crédibilité, de reconnaissance et d'efficacité, vis-à-vis de l'extérieur.</p> |

Ange SARTORI présente l'axe 1, les deux orientations générales et les quatre objectifs induits.

Sébastien ALCAIX présente les réactions des Personnes Publiques Associées (PPA) et commence par celle de la DDT. Monsieur Georges Chamoux, représentant de la DDT souhaitait davantage de précisions sur les futurs logements et les commerces de proximité sur le site de la Croisée.

Paul RANNARD regrette que la position du site de la Croisée ne soit pas comprise alors que la DDT était présente à chaque réunion. Il précise qu'il n'y a bientôt plus de potentiel pour du commerce de proximité à la Croisée dans la mesure où les ZAC I et II sont pleines et que le projet de ZAC III ne comptera pas de commerces. Il ajoute qu'il n'y aura pas de développement de GMS. Sur la question de l'habitat, Paul RANNARD précise que les logements collectifs sont pleins sur le site actuel et que d'autres seront construits aux étages en même temps que l'implantation de services en rez-de-chaussée. Il précise que le site de la Croisée n'a pas vocation à accueillir de l'habitat individuel et que les logements collectifs futurs seront, en priorité, destinés aux personnes âgées autonomes.

Joseph TRAVAIL souligne qu'il s'agit d'un choix politique entre les élus du SCoT et que la DDT doit l'avoir en tête.

Ange SARTORI ajoute que ce questionnement est posé depuis le début et qu'il s'agit d'« un point d'inquiétude dans la mesure où ce qui se bâtit à la Croisée est nouveau et ne correspond pas aux schémas classiques. Il souligne que la Croisée est un pôle qui rend service à tout le monde, aux sept communes de la Semine et profite d'une très bonne situation.

Louis CHAUMONTET estime que la DDT souhaite simplement que ce soit écrit.

Ange SARTORI convient qu'il faudra ajouter des mots pour faire évoluer le PADD et préciser ce point.

Bruno PENASA propose d'ajouter ces critères dans le DOO.

Paul RANNARD estime que sur l'organisation territoriale, des bourgs-centre émergent et qu'il s'agit de pôles complémentaires avec des densités de population plus importantes.

Ange SARTORI souligne que le SCoT est l'occasion d'une véritable réflexion à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Axe 2 : orientations 2.1

| AXES | Orientations générales | Objectifs Induits |
|--|--|---|
| <p align="center">- 2 -</p> <p align="center">Pour un développement économique et social pérenne ...</p> | <p align="center">2.1</p> <p align="center">Accompagner et favoriser Un développement économique soutenable à l'échelle du territoire ...</p> | <p>2.1.a Préserver et soutenir une agriculture pérenne et de qualité, dans sa fonction productive (première) mais aussi ...</p> <p>2.1.b Développer et dynamiser un tourisme en lien avec le cadre environnemental et les potentialités locales.</p> <p>2.1.c Promouvoir un secteur industriel et artisanal local moteur de « croissance verte ».</p> <p>2.1.d Développer un tissu de commerces et services répondant aux besoins essentiels de la population locale, et localisés « au plus près » de celle-ci ...</p> |

Ange SARTORI présente l'orientation. Il précise que le SCoT établira une carte des espaces agricoles dans le DOO en précisant qu'elle n'ira pas jusqu'à la parcelle même si elle sera détaillée. Il estime qu'il existe une part de croissance de l'activité touristique.

Paul RANNARD préfère le terme de « croissance respectueuse de l'environnement » à celui de « croissance verte ».

Jean-Marc LAGRIFFOUL estime que l'on pourrait penser qu'il s'agit d'une croissance agricole.

Gilles PILLOUX indique que le terme n'est pas à conserver dans la mesure où il ne nous faut pas être trop précis.

Sébastien ALCAIX souligne que l'on peut conserver la proposition de Paul RANNARD.

Ange SARTORI et Alain CHAMOSSET acquiescent.

Joseph TRAVAIL indique que, pour sa part, il faut aller dans le sens de la réglementation et que si celle-ci nous demande de tendre vers une croissance respectueuse de l'environnement, il nous faut alors aller dans ce sens.

Emmanuel GEORGES indique que l'on peut le mettre différemment mais qu'il nous faut sans doute le faire.

Concernant la demande de hiérarchisation des ZAE, Paul RANNARD estime qu'il s'agit plus d'une complémentarité entre les zones que d'une hiérarchisation.

Ange SARTORI propose le terme de qualification.

Gilles PILLOUX acquiesce et estime que le terme n'était pas adapté.

Louis CHAUMONTET estime qu'il faut qualifier ces zones en fonction du type d'activités que l'on veut voir installer dessus.

Sur le tourisme et la remarque exprimée par Jacques BORDON, représentant à la fois Asters et la FRAPNA, de limiter l'accès ouvert au sommet du Vuache, Paul RANNARD estime que les élus ne doivent pas limiter l'accès mais ni en faire la promotion. Sa position est de laisser les sentiers comme ils le sont et de permettre à toute personne désireuse de se promener sur les hauteurs du Vuache de le faire.

Gilles PILLOUX acquiesce et précise que l'accès au Vuache n'est pas réservé qu'à des initiés.

Louis CHAUMONTET demande si la question est de développer le site touristique ou non.

Sébastien ALCAIX précise que le Vuache avait été listé comme site touristique potentiel des Usses et Rhône au même titre que le Rhône, le Grand Colombier, mais qu'il s'agissait simplement de le répertorier, que cela n'induisait pas de développement.

Grégoire LAFAVERGES précise qu'il faut toutefois respecter l'intérêt pédagogique du site.

André-Gilles CHATAGNAT précise le rôle du Syndicat du Vuache en expliquant qu'il a pour but de promouvoir les abords du Vuache. Il affirme que toute personne peut toutefois se rendre au sommet.

Ange SARTORI précise que si des projets existent dans le SCoT Usses et Rhône, il faut les faire ressortir pour faciliter leur traitement dans les commissions une fois que les élus aborderont le PLU.

Jean-Marc LAGRIFFOUL estime que ce sera le cas du champ de tir à Clarafond-Arcine, pour ce qui est de leur projet de mise aux normes.

Paul RANNARD détaille le projet d'extension et de construction d'annexes du Centre de tir de Clarafond-Arcine, actuellement isolé derrière l'autoroute.

Ange SARTORI prévient les élus de bien faire remonter les projets de ce type afin de bien les prendre en compte dans le SCoT.

Axe 2 : orientations 2.2

| AXES | Orientations générales | Objectifs induits |
|---|---|--|
| <p align="center">- 2 - Pour un développement économique et social pérenne ...</p> | <p align="center">2.2 Préparer les conditions d'accueil et de vie des populations actuelles et futures ...</p> | <p>2.2.a Déployer une politique du logement « pour tous » ... permettant d'assurer la vitalité et les équilibres sociaux du territoire.</p> <p>2.2.b Œuvrer pour un niveau d'équipements et de services à la population en adéquation avec leurs besoins et avec le choix de structuration et de développement du territoire.</p> <p>2.2.c Prendre en compte, prévenir et limiter les risques et les nuisances, ...</p> |

Ange SARTORI présente la deuxième orientation de l'axe 2 et ses objectifs induits. Concernant la remarque de la région Rhône-Alpes que l'insertion de scénarii de développement, il affirme que c'est l'économie qui fait le développement et qu'il n'est pas utile de réfléchir à des scénarii. Puis, il précise les enjeux relatifs à la consommation d'espace.

Paul RANNARD acquiesce sur le fait d'établir un document répondant aux besoins du territoire plutôt que de débattre sur des projets plus ou moins fictifs.

Jean-Louis MAGNIN rappelle l'intérêt pour le SCoT d'analyser la répartition d'espaces à consommer pour le résidentiel au niveau des communes ou bien au niveau des Communautés de Communes mais en apportant une méthodologie afin de cadrer la répartition dans les PLUi.

Axe 3 : orientations 3.2

| AXES | Orientations générales | Objectifs induits |
|---|--|---|
| - 3 - Pour un cadre de vie préservé et valorisé | 3.2 Maintenir un cadre rural dominant, qui préserve et valorise les atouts paysagers et les qualités naturelles du territoire, ... | 3.2.a Préserver et valoriser les paysages patrimoniaux, et maîtriser l'évolution des paysages sensibles. 3.2.b Protéger les milieux naturels et les écosystèmes d'intérêts reconnus. 3.2.c Maîtriser et organiser « l'usage » des espaces agraires et la fréquentation des espaces naturels. |

Ange SARTORI présente l'orientation et ses objectifs induits. Il indique que le SCoT prendra en compte la réhabilitation du bâti existant.

Alain CHAMOSSET estime que cette prise en compte est indispensable pour les villages et les hameaux.

Jean-Marc LAGRIFFOUL s'indigne contre le fait que des hameaux soient équipés par les réseaux et que l'on ne puisse pas plus les développer et donc que les équipements ne puissent pas être davantage amortis.

Ange SARTORI regrette que le législateur ait laissé croire que la dispersion du bâti et que sa diffusion était raccordable aux « tout collectif ». Aujourd'hui, il fait marche arrière.

Concernant l'étude sur l'eau, Grégoire LAFVERGES indique qu'elle n'est viable qu'avec des coûts d'interconnexion des réseaux d'eau. Il précise que les travaux mettraient un certain temps à être réalisés. Il estime que cela est possible techniquement.

Ange SARTORI s'associe à cette remarque et indique que, dans le cadre du PLUi, il nous sera demandé de nous mouiller avec une programmation et des investissements pour pouvoir ouvrir des zones.

Grégoire LAFVERGES prévient que, à ce jour, la structuration politique n'est pas en place pour pouvoir le faire, même s'il souligne qu'elle viendra.

Ange SARTORI affirme qu'il ne faut pas négliger le volet annexe des réseaux sanitaires car c'est ce qui va permettre de libérer des terrains.

Paul RANNARD estime que les interconnexions sont possibles, surtout en différents sous-bassins.

Grégoire LAFVERGES est d'accord mais souligne la prise en charge et le coût des investissements.

Ange SARTORI indique qu'ils sont indispensables car sinon il ne sera pas possible d'aller plus loin pour débloquer les zones.

Emmanuel GEORGES précise que la loi prévoit une fusion des intercommunalités pour les deux prochaines années et que, par conséquent, la structuration politique va venir.

Bruno PENASA rejoint Ange SARTORI sur la nécessité de réaliser le maillage.

Concernant les espaces de liberté des Ussees et suite aux remarques d'Asters, Paul RANNARD indique être favorable mais en les contenant.

Gilles PILLOUX précise que les Ussees ont des espaces de liberté que l'on ne peut pas nier mais que ceux-ci sont bien délimités.

Emmanuel GEORGES apporte une précision sur le fait qu'il ne faut pas empêcher le remembrement des espaces agricoles.

Paul RANNARD conclut la réunion du Comité Syndical et se félicite de la nature des échanges et de la richesse des débats. Il remercie le bureau d'études pour son travail, ainsi que l'ensemble des participants.

Le Président,
Paul RANNARD



